



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 21 octobre 2009
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

2-1

5^{ème} MODIFICATION DU POS DE BRUGUIERES

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danièle COHEN Pierre COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert	GUILLOT René LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia	REME Jean-Michel COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
BRISSONNET Jean-Louis, représenté par Mme GARRIC
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
FABRE Jean-Michel, représenté par M. MORIN
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MARQUIE Bernard, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
PY Dominique, représentée par M. CARRASSOU
VALETTE François-Régis, représenté par M. REME

Délégués titulaires excusés

COMMENGE Jean-Claude
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
CARREIRAS Joël
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GUERIN Philippe
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
SIMON Michel

TOUCHEFEU Claude
DUCERT Claude
FOURNIER Denis
MANDEMENT André
SUAUD Thierry
SOTTIL Alain
PARDILLOS José
GUTH Catherine
DUPLANTE Pierre
FONTES André
MIRC Stéphane
SAVIGNY Thierry

Délégués suppléants excusés

MIGUEL Henri
GIL Danielle
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
RIEUNAU Guy
CASSAGNE Jean-Claude
BERAIL Bernard
DUFOUR Claude
CASSETTA Jean-Baptiste

FERRE Christian
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine
BOURG Jean-Claude
MICHEL Frances
SAINTE-MARIE Alain
GRIMBERT Georges
GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

La commune de Bruguières est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 23 juillet 2009, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 août 2009 au 26 septembre 2009 inclus.

Le projet de modification du POS de Bruguières a pour objet :

- De créer un secteur UAc dans le centre de la commune, pour favoriser la mise en œuvre d'un projet de requalification du cœur de ville, au niveau de la Place du « Castelet » et des bâtiments qui la bordent ;
- D'apporter des ajustements au règlement (stationnement, toiture terrasse, dépôts de véhicules, ...) ;
- De supprimer et de modifier des Emplacements Réservés (ER).

Le SMEAT relève l'intérêt que présente la mise en œuvre du projet de requalification du cœur de ville, puisque ses principes rejoignent les orientations du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, en cours de révision.

Toutefois, aucune indication ne fait pas apparaître de quelle manière ce projet permettra de tendre vers l'objectif de renforcement de l'offre en logement social, objectif qui sera non seulement inscrit, dans le futur SCoT, mais qui est d'ores et déjà traduit dans le PLH de la Communauté de Communes Hers et Garonne.

Ces éléments devraient être retranscrits, par exemple, sous forme d'objectif minimum de réalisation de logements sociaux dans les secteurs concernés, de servitude spécifique en faveur du logement social, ..., ces recommandations ayant fait l'objet d'un dire de la part du SMEAT lors de l'enquête publique.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable, assorti d'une réserve sur ce dernier point.

**Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en voir délibéré, décide :**

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Bruguières, sous réserve d'inscrire une plus grande mixité sociale dans le projet de renouvellement urbain de la place du « Castelet », par exemple sous forme d'objectif minimum de réalisation de logements sociaux dans les secteurs concernés ou de servitude spécifique en faveur du logement social.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Bruguières et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 06 novembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN